

**MAIRIE DE LEBETAÏN**  
**FLASH INFO SEPTEMBRE 2025**

**AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC** du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le dossier porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°1 destiné à l'extension du cimetière suite à une décision du tribunal administratif.

Le projet, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées (le cas échéant), seront tenus à la disposition du public en Mairie de Lebetain, pendant une durée d'un mois, du **jeudi 9 octobre au jeudi 13 novembre 2025** inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit : le mardi de 8h30 à 12h et le jeudi de 14h à 18h.

Le dossier sera également consultable à l'adresse suivante : [www.autb.fr/urba/lebetain.html](http://www.autb.fr/urba/lebetain.html).

Les observations du public pourront être consignées sur place dans le registre mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou transmises par voie électronique au plus tard le jeudi 13 novembre, à l'adresse suivante : [lebetain.mairie@wanadoo.fr](mailto:lebetain.mairie@wanadoo.fr). Un courrier pourra également être adressé à Monsieur le maire de Lebetain, en mairie - 1 rue du Coteau Français - 90100 Lebetain.

**S CoTerrifortain** : Une démarche de concertation a été définie dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Territoire de Belfort. Ce document de planification fixe les grandes orientations du développement du territoire et l'organisation de l'espace pour les 20 prochaines années. Un cahier de concertation pour contribuer au développement du Territoire, en donnant son avis, est disponible en Mairie de Lebetain, aux heures d'ouvertures, jusqu'en 2026 ou par mail à [contact@scotbelfort.fr](mailto:contact@scotbelfort.fr). Pour plus de renseignement <https://scotbelfort.fr/revision/>.

**RESTRICTION D'EAU** : L'arrêté préfectoral alerte renforcée concernant les restrictions d'eau est abrogé depuis le 10 septembre 2025.

**LES LÂCHERS DE LANTERNES VOLANTES ET BALLONS A USAGE RÉCRÉATIF OU DE LOISIR** sont interdits toute l'année dans l'ensemble du département du Territoire de Belfort, par l'arrêté préfectoral 90-2025-08-08-00002 du 08/08/2025.

**COUPURES D'ÉLECTRICITÉ** : ENEDIS va faire des travaux d'élagage sur notre commune. Des coupures vont être programmées jeudi 9 octobre de 13h30 à 16h30.

**TRI SÉLECTIF** : Il est important de bien respecter les consignes de tri concernant le recyclage (poubelles jaunes). Vous pouvez trouver les informations nécessaires sur le site de la CCST (<https://www.cc-sud-territoire.fr/>).

**France RENOV** : Dans le cadre de la rénovation et l'amélioration des logements vous pouvez contacter la CCST ou Gaïa-énergie au 03 84 21 10 69.

Je vous remercie pour votre compréhension.

Le Maire,

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

DUPREZ Jean-Jacques

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

*Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie : Mardi matin et Jeudi après-midi  
1, rue du Coteau Français – 90100 LEBETAIN Tél. : 03 84 36 05 08 Mail : lebetain.mairie@wanadoo.fr*